

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 18 février 2022

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid-Gabriel FARHAT, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Sébastien AUTRET, Lucie MARCILLAT, Baptiste DESBOIS, Patricia FAGON-ROUDAUT, Gaëlle LEFEVRE.

Arrivée de Laurent FAVE à compter du point 2022-02

Excusées : Murielle LECOEUICHE, Hélène VELLY

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 12

A compter du point 2022-02 : présents 13 – votants 13

* * *

2022-01 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des Conseillers Municipaux.

2022-02 : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Le Maire, Monsieur LIEGEOIS présente le compte administratif de la Commune. Il rappelle que le compte administratif est le résultat de l'exercice, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, avec les restes à réaliser notamment en investissement. Il rappelle que cette comptabilité a été contrôlée par la Perception. Le compte administratif est identique au compte de gestion du Trésorier.

Section de fonctionnement	Dépenses	338 956.01 €
	Recettes	449 061.66 €
	On note un excédent de	110 105.65 €
Section d'investissement	Dépenses	44 520.43 €
	Recettes	195 473.10 €
	On note un excédent de	150 952.67 €

L'exercice 2021 se solde par un excédent global de 261 058.32 €.

Le compte de gestion 2021 du Trésorier est adopté à l'unanimité.

Le Maire quitte alors la salle et Monsieur Wahid FARHAT, 3ème Adjoint au Maire, doyen de l'assemblée, met au vote le compte administratif 2021 de la commune de Trémaouézan.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2022-03 : ACTION SOCIALE-ENFANCE-JEUNESSE

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G.) CAF DU FINISTÈRE, DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS, COMMUNE DE TREMAOUEZAN

Dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Branche famille de la Sécurité Sociale, organise ses interventions auprès des collectivités locales. L'objectif est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire. Ce partenariat se formalise par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), sur une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2022.

La convention territoriale globale réunit la Caf, le département du Finistère, la Communauté d'Agglomération et les communes membres. Elle aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

La CTG est construite par ses partenaires et repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé.

Ce travail collectif est mené depuis 2020 par un comité de pilotage appuyé par un comité technique. Le diagnostic partagé a été aiguillé par les éléments soulevés par l'analyse des besoins sociaux menée en 2021 à l'échelle de la communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas. Les enjeux partagés, élaborés en novembre 2021, inscrits à la CTG sont déclinés dans un plan d'action pluriannuel qui est amendé annuellement.

L'objectif de cette première CTG est de mobiliser largement les acteurs de la cohésion sociale. Pour cela, il est proposé la mise en place d'une gouvernance politique partagée par le biais, d'un comité de pilotage, d'un comité technique élargi, dénommé groupe projet. Les enjeux majeurs de la CTG seront travaillés au sein de groupe de travail thématique. Ceux-ci sont composés des acteurs du réseau local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas et le Département du Finistère ;
- Précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

2022-04 : VELOROUTE : FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur LIEGEOIS, Maire, informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas peut intervenir auprès des collectivités dans le cadre de financement au titre du « fonds de concours mobilité ».

Le programme de la « véloroute communale » entre dans ce cadre.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord afin de solliciter le « fonds de concours mobilité » via la signature d'une convention de partenariat, à hauteur de 50 % du reste à charge non financé par ailleurs, pour ce programme.

2022-05 : VELOURUTE - DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE DANS LE CADRE DU PACTE FINISTERE 2030 – AIDE AUX PROJETS COMMUNAUX REALISES EN 2022

Le Conseil Départemental a redéfini sa politique d'investissement en direction des communes via le « Pacte Finistère 2030 ».

Par délibération 2020-43 du 3 décembre 2020, dans le cadre du « contrat de territoire » initialement nommé, la commune a déjà sollicité le Département pour ce programme et a reçu une dérogation pour débiter les travaux de la véloroute, sans avoir confirmation écrite d'un accord et ni d'un montant de financement.

Résultats de l'appel d'offre : Plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offre, divisé en deux lots : voirie et signalisation.

Après étude des dossiers le résultat de l'appel d'offre s'élève à 78 470 € HT, soit 94 164 € TTC, inférieur à l'estimatif.

Les entreprises retenues sont :

- Pour le lot voirie : Entreprise BARAZER TP de Plouay (56) pour 69 898 € HT.
- Pour le lot signalisation : Entreprise CDL SIGNALISATION MARQUAGE de Guipavas (29) pour 8 572 € HT.

Il y a lieu à présent de redélibérer afin de cadrer la demande de subvention dans le nouveau programme du « Pacte Finistère 2030 », et à la vue du résultat de l'appel d'offre.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant
Véloroute	78 470.00	Conseil Départemental	30 000.00
		Communauté d'Agglomération (50 % du reste à charge)	24 235.00
		Commune TREMAOUEZAN autofinancement	24 235.00
TOTAL	78 470.00	TOTAL	78 470.00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider du principe de la réalisation des travaux,
- De valider l'appel d'offres et d'attribuer les marchés aux entreprises sollicitées,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à solliciter le Conseil Départemental au titre du Pacte Finistère 2030,
- D'autoriser le Maire à solliciter d'autres co-financements (Communauté d'Agglomération),
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

2022-06 : INFORMATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL REGLEMENTAIRE A 1607 HEURES

Hervé LIEGEOIS informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'appliquer les dispositions de la loi de transformation de la fonction publique au 1^{er} janvier 2022, stipulant la durée annuelle de temps de travail dans les collectivités à 1607 heures pour un équivalent temps plein. Après vérification auprès des services, tous les agents ont un temps de travail conforme à la loi.

2022-07 : TRAVAUX RD 770 PLOUDANIEL

Monsieur le Maire expose le chantier qui débutera prochainement et constituant la dernière phase de travaux sur la RD 770 (entre l'Auberge Neuve et Mescoden).

De début mars 2022 à fin juillet 2022, une déviation sera mise en place de l'Auberge Neuve vers Kériel, avec notamment une fermeture de la bretelle de sortie EST de l'échangeur.

2022-08 : CANDIDATURE DES ENCLOS PAROISSIAUX DU FINISTERE AU PATRIMOINE MONDIAL UNESCO

Porté par le Conseil Départemental, les enclos paroissiaux du Finistère se lancent dans la course à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui devrait mettre 7 à 10 ans pour aboutir.

24 enclos paroissiaux remarquables et 6 calvaires monumentaux sont retenus pour ce programme.

A ce titre la commune est inscrite dans le programme, car à Trémaouézan figure un enclos paroissial comportant une église, un porche sud, un mur d'enceinte, un ossuaire, un calvaire, une fontaine.

Un projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial donne aux biens culturels une place essentielle et permanente dans le paysage patrimonial français et international.

Il permet la préservation, la valorisation d'un patrimoine exceptionnel dans la durée. Le classement apporte notoriété, prestige et visibilité au site. Ce gage de qualité s'inscrit naturellement dans un contexte de développement du tourisme culturel et apporte enfin évidemment fierté aux habitants du territoire.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 h 30.

~~~~~